

## ☺ CSE moins de 50 salariés – Pack « Essentiel du mandat + Missions en santé-sécurité » (2 jours)

Exercer efficacement ses missions d'élu CSE de moins de 50

Code  
**600332**

Durée  
**2**  
jours

Tarif Inter\*  
**700 €**  
HT

\*Repas inclus (en présentiel)

### PUBLIC

Membres du CSE de moins de 50 salariés

### PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

### LES POINTS FORTS

Formateurs spécialistes des CSE de moins de 50 salariés

Nombreux exercices pratiques et exemples concrets tout au long de la formation

Simulation d'analyse des risques sur la base du jeu pédagogique de La Chasse aux risques®

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés

## Objectifs pédagogiques

- Détailler les missions et les moyens dont disposent les CSE de moins de 50 salariés pour exercer leur mandat
- Identifier les droits dont disposent les CSE de moins de 50 salariés pour exercer leur mandat
- Détailler les attributions et les moyens du CSE en matière de santé-sécurité
- Schématiser les étapes de la réalisation des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

CSE moins de 50 salariés - L'essentiel du mandat (1 jour)

## Lister les missions, les moyens dont disposent les CSE de moins de 50 salariés pour exercer leur mandat

Identifier les spécificités des CSE de moins de 50 salariés

- A partir de quand la mise en place d'un CSE est-elle possible ?
- Négociation du protocole d'accord préélectoral
- Nombre de membres, heures de délégation, durée des mandats
- La question du cumul des mandats : que dit la loi ? Comment y déroger ?
- Quiz interactif : les caractéristiques des CSE des entreprises de moins de 50 salariés

Expliquer les attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

- Les réclamations individuelles et collectives
- Compétence en matière de santé, sécurité et conditions de travail : quelles évolutions ? Quelle formation obligatoire en la matière ?
- Compétences particulières (en cas de licenciement économique collectif, de reclassement d'un salarié déclaré inapte par le médecin du travail...)

sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Saisir l'inspecteur du travail
- Extension des attributions de la délégation du personnel aux intérimaires, stagiaires, salariés temporaires
- Mind mapping : le statut et les missions des CSE de moins de 50 salariés

## Identifier les droits dont disposent les CSE de moins de 50 salariés pour exercer leur mandat

### Exercer son mandat

- Combien d'heures de délégation ? quelle rémunération ? quel contrôle de l'employeur ?
- Liberté de déplacement des élus : ce qu'il faut savoir
- Un local, pour quoi faire ?
- Registre : que faut-il y inscrire ?
- Quiz interactif : identifier les droits des élus

### Etudier la protection des membres de CSE de moins de 50 salariés

- Statut protecteur du CSE : étendue et limites
- Délit d'entrave
- Quiz interactif : la protection des élus contre le licenciement et le délit d'entrave

## Communiquer avec la direction et les salariés

### Se réunir avec l'employeur

- Qui participe aux réunions ? quid du représentant de la direction, des invités...?
- Quand se réunir et à quelle périodicité ? quid des réunions demandées par les membres du CSE en cas d'urgence ?
- Quelles questions poser ?
- La direction doit-elle obligatoirement répondre à toutes les questions ?
- Les réponses apportées au CSE engagent-elles la direction ?
- Jeu de rôles : défendre une réclamation face à la direction

### Choisir des canaux de communication avec les salariés

- Affichage, Internet, Intranet, messagerie électronique, tracts, forum... : leurs limites
  - Permanence, questionnaire, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... informer et écouter
  - Partage d'expériences : échanges de bonnes pratiques
- CSE moins de 50 salariés - Missions en santé-sécurité : formation accélérée (1 jour)

## Identifier les attributions et les moyens du CSE en matière de santé-sécurité

Identifier les compétences générales du CSE en matière de santé sécurité

- Les notions de RPS et d'épuisement professionnel
- Les responsabilités de l'employeur
- Focus sur la faute inexcusable
- Mind mapping : les notions incontournables en santé sécurité

### Animer collectivement la santé-sécurité au sein du CSE de moins de 50 salariés

- Les différents acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, responsable sécurité...)
- Les relations avec les acteurs externes : inspection du travail, CARSAT...
- Le dialogue social sur les conditions de travail
- Face aux risques : élaborer des stratégies d'intervention
- Les ressources documentaires du CSE
- Quiz : acquérir les réflexes pour animer collectivement la santé-sécurité

### Lister les actions à mener pour faire face aux situations concrètes particulières

#### Distinguer droit d'alerte du CSE et droit de retrait du salarié

- Le CSE peut mettre en oeuvre trois procédures d'urgence distinctes
  - ▶ Situation de danger grave et imminent
  - ▶ Droit d'alerte en matière de harcèlement moral, harcèlement sexuel et discrimination
  - ▶ Atteinte à la santé publique et à l'environnement
- Droit de retrait du salarié
- Partage d'expériences : situations nécessitant une action de la part du CSE

#### Gérer des situations particulières

- Travaux réalisés par des entreprises extérieures
- Cas des salariés intérimaires
- Particularités des établissements ERP, IGH, SEVESO
- Cas pratique : à partir d'un cas concret, déterminer les actions à mener

### Schématiser les étapes de la réalisation des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles

#### Distinguer les accidents du travail des maladies professionnelles

- Définition de l'accident du travail
- Définition des maladies professionnelles ou à caractère professionnel
- Quiz : les AT-MP

#### Réaliser des enquêtes méthodiquement

- La réalisation d'une enquête
- Délégation constituée et recueil des faits

- Les principes de la méthode de l'arbre des causes
- Cas particulier des enquêtes pour harcèlement ou tentative de suicide en lien avec le travail
- Cas pratique : construire et exploiter des arbres des causes de différents secteurs d'activité

### Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

### A noter

... \_\_\_\_\_

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

## Prochaines sessions

### AIX-EN-PROVENCE

- 7 au 8 Sep. 2026

### BORDEAUX

- 7 au 8 Sep. 2026

### GRENOBLE

- 7 au 8 Sep. 2026

### LILLE

- 7 au 8 Sep. 2026

### LYON

- 7 au 8 Sep. 2026

### MARSEILLE

- 7 au 8 Sep. 2026

### MONTPELLIER

- 7 au 8 Sep. 2026

### NANTES

- 7 au 8 Sep. 2026

### NICE

- 7 au 8 Sep. 2026

### NIORT

- 7 au 8 Sep. 2026

### RENNES

- 7 au 8 Sep. 2026

### ROUEN

- 7 au 8 Sep. 2026

### STRASBOURG

- 7 au 8 Sep. 2026

### TOULOUSE

- 7 au 8 Sep. 2026

### TOURS

- 7 au 8 Sep. 2026

### A DISTANCE, PARIS

- 7 au 8 Sep. 2026
- 12 au 13 Oct. 2026
- 26 au 27 Nov. 2026
- 15 au 16 Déc. 2026

### A DISTANCE, PARIS LA DÉFENSE, PARIS

- 29 au 30 Sep. 2026